



## **CONTRAT DE**

## **COACHING**

Entre les soussignés :

### **LE CLIENT :**

M.....

Ci-après dénommé le coaché ;

### **LA COACH**

Mme Julie SIMONITTI, coach professionnelle immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous l'immatriculation 791 942 774 00039

Ci-après dénommée la coach ;

Il est convenu le présent contrat de coaching.

## Article 1 : Objet du coaching

La prestation de coaching vendue par le présent contrat concerne l'accompagnement de la coach à la réalisation d'un rêve défini par et avec le coaché.

La coach s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose (outils de développement personnel, réseau professionnel, système organisationnel...) pour accompagner le coaché dans son cheminement. Elle ne se substituera pas au coaché dans l'exécution des différentes étapes du plan d'action.

Le coaché s'engage à s'investir pleinement pour la réalisation de son rêve et à suivre les recommandations, toujours formulées dans le respect de la volonté et de l'intégrité du coaché, lors du processus d'accompagnement.

## Article 2 : Modalités pratiques

Les séances de coaching peuvent se dérouler, à la discrétion du coaché en présentiel ou en distanciel (visioconférence ou appel téléphonique).

Pour les séances réalisées en présentiel, le coach peut se déplacer :

- au domicile du coaché,
- en espace de coworking dans un secteur géographique à la convenance du coaché,
- en bureau privé réservé par le coach ou le coaché.

Peu importe la formule choisie, le coach s'assurera que les séances en présentiel soit effectuées dans un lieu disposant d'un espace de confidentialité et de confort pour le coaché.

## Article 3 : Déroulement et tarification du coaching

Le déroulement du processus de coaching se déroule comme suit :

<b>Un appel téléphonique de 30 min</b> pour prise de contact et présentation réciproque et présentation de l'objectif visé et de son adéquation avec les moyens à disposition	<b>GRATUIT</b>
<b>Une séance de diagnostic</b> , de préférence en présentiel, de 2h, qui comprend : - une définition précise de l'objectif et de ses critères d'accomplissement, - une définition d'un délai réaliste pour la réalisation du rêve, - un listing complet des moyens présents à la disposition du coaché, - un listing des freins rencontrés par le coaché pour la réalisation de son rêve. Suite à la séance de diagnostic, un compte-rendu complet et un plan d'action seront envoyés par mail au coaché par le coach dans un délai de 72h.	<b>140€</b> (payable par chèque, virement ou espèces à la fin de la séance)
<b>Un forfait mensuel de suivi</b> comprenant, selon les besoins du coaché : - une séance d'une heure, de préférence en présentiel, pour faire un point d'étape sur les aspects pratiques et de motivations/doutes/questionnements, - un appel téléphonique hebdomadaire de 30 minutes pour recentrer les axes d'actions et refaire le point de la motivation et des questionnements intérieurs. <i>Le forfait est soumis à tacite reconduction. Dans le cas où le coaché souhaite mettre fin à la reconduction tacite du forfait, il en informe la coach par tout moyen ECRIT à sa disposition (mail, sms, messageries de tout réseau social) au plus tard le dernier jour du mois en cours.</i>	<b>180€</b> (payable avant le 5 du mois, par chèque, virement ou espèces)
<b>Une « cérémonie d'accomplissement du rêve »</b> avec remise d'un journal de bord collecté par le coach au cours de l'accompagnement.	<b>GRATUIT</b>

Il est toutefois possible au coaché de ne suivre que la séance de diagnostic de 2h sans opter pour le forfait mensuel de suivi.

#### Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif fixé par les deux parties en début d'accompagnement.

S'il appert que l'atteinte de l'objectif survient avant le délai de réalisation initialement fixé, le présent contrat est automatiquement résilié à la date de la survenance de l'atteinte.

Si, au contraire, l'objectif n'est pas atteint au moment du délai initialement fixé, le coaché, en accord avec le coach, peut choisir de poursuivre le coaching via le forfait mensuel de suivi, renouvelé automatiquement par tacite reconduction.

#### Article 5 : Contexte et objectifs du coaching

Dans le contexte de morosité ambiante et de frilosité, le coaching de réalisation de rêve a pour but de permettre l'épanouissement individuel du coaché, dans le but indirect de contribuer à l'amélioration des mentalités et de l'ouverture d'esprit de la société.

Les prestations de coaching proposées transcrivent la volonté du coach de cultiver le positif, l'optimisme, la prise d'initiative individuelle et la désidentification à l'égo.

De façon extrêmement pragmatique, le coaching de réalisation de rêve vise à développer l'autonomie du coaché dans ses prises de décisions et dans ses modes d'action quotidiens.

#### Article 6 : Responsabilité

La coach ne pourra être tenue pour responsable de la non-réalisation de l'objectif visé, pour la raison que la coach n'est tenue qu'à une obligation de moyen et non de résultat.

#### Article 7 : Déontologie

Consciente de sa position, la coach s'interdit tout abus d'influence.

De même, la coach s'engage à respecter la confidentialité des informations sensibles que le coaché pourra lui dévoiler lors des séances individuelles.

Cependant cette confidentialité ne pourra s'appliquer aux domaines d'activités pour lesquels la coach devra faire appel à son réseau professionnel à des fins d'accompagnement dans les étapes du plan d'actions .

Tout rêve comportant le moindre caractère immoral et/ou illicite est exclu du processus de coaching.

#### Article 8 : Publications de promotion de l'activité de coaching

A l'issue de l'accompagnement, il sera demandé au coaché de compléter un questionnaire d'évaluation de la prestation de coaching fournie.

Avec son accord, la coach pourra disposer des réponses données afin de les publier sur tout support de communication utile à la promotion de son activité de coaching.

Le coaché stipule en cochant cette case qu'il refuse expressément que toute image de lui/elle soit utilisée par la coach sur ses supports de communication.